association des professeurs de l'enseignement
secondaire et supérieur du grand-duché de luxembourg a.s.b.l.

Luxembourg, le 8 octobre 2018

Quo vadis, Éducation nationale ?

À l'approche des élections du week-end prochain, chaque politique en charge de responsabilités gouvernementales s'évertue à dresser son bilan des cinq dernières années, bilan on ne peut plus positif, bien sûr. Mais cette autocongratulation correspond-elle vraiment à la réalité ?

Prenons l'exemple de l'Éducation nationale sous le ministre Claude Meisch.

1) Le Lycée Michel Lucius, section anglophone. Il faut savoir que cette filière anglophone, initialement prévue pour les enfants de nos concitoyens étrangers, est fréquentée par un nombre croissant d'étudiants luxembourgeois qui cherchent à se soustraire à notre trilinguisme traditionnel, pourtant un des atouts majeurs du système scolaire luxembourgeois. Or, au moment de leur inscription, les étudiants du système anglophone sont tenus de signer une déclaration par laquelle ils reconnaissent qu'ils sont bien conscients de ce qu'ils ne pourront plus retourner dans le système luxembourgeois. L'absence de passerelles s'avère tragique pour les élèves qui échouent aux examens en fin de cycle. Par ailleurs, personne ne parle des conséquences que risquent de subir ces élèves à la suite du Brexit. Il faut cependant savoir que ce système d'instruction anglophone se base sur les données d'**une** école privée anglophone. Programmes, examens et même la correction de ces examens sont le domaine exclusif de cette école privée située en Angleterre. Dès lors se posent les questions suivantes :
 a. Que vaut ce diplôme – largement promu et subventionné par l'Éducation nationale luxembourgeoise – en cas d'un Brexit « dur » ?
 b. Qui a une idée de ce qu'il adviendra des jeunes engagés dans cette section une fois que le Brexit sera acté ?
2) M. Meisch se vante d'avoir ouvert de nouveaux lycées à Differdange, Mondorf et Clervaux. Or, en l'occurrence, nous avons affaire à une demi-vérité, car tous ces établissements sont des lycées basés sur le système de l'École européenne, n'ayant donc d'autre lien avec le Luxembourg que la situation géographique. Les programmes ne correspondent pas plus à ceux des écoles publiques grand-ducales que le recrutement du personnel enseignant n'est soumis aux règles de qualité en vigueur dans les écoles publiques du pays.
3) Dans le même temps que l'Éducation nationale subventionne massivement ces écoles quasi privées, les problèmes de recrutement des écoles publiques augmentent de manière pour ainsi dire exponentielle. Le manque de personnel qualifié dans les écoles fondamentales a tenu en haleine le monde politique lors de la rentrée scolaire 2017-2018. Pour éviter un désastre similaire dans les lycées lors de la rentrée scolaire 2018-2019, très proche des élections, M. Meisch a de nouveau fait rédiger quelques textes législatifs pendant les vacances scolaires dans le but de réduire le « contingent » de chaque lycée et d'augmenter ainsi et les effectifs des classes et la tâche de chaque enseignant. Le nombre de nouvelles nominations dans le secondaire de professeurs ayant accompli deux cycles de spécialisation universitaire de cinq ans (3 + 2) en tout, suivis, après un concours de recrutement très sélectif, d'un cycle de formation pédagogique (dit « stage ») de plus de deux ans, a été réduit à moins d'un dixième du nombre de nouvelles nominations par rapport aux années précédentes. Par contre, le nombre de chargés de cours ayant – en général – moins de formation ne cesse de croître aussi bien au niveau fondamental qu'au niveau secondaire.

Siège social 389, route d'Arlon
L–8011 Strassen
apess@education.lu
apess.lu

Comité exécutif André Berns
Marco Breyer
Patrick Beil
Gilles Everling

apess a.s.b.l.
Numéro LBR F4426

4) Le nombre de personnes engagées par l'administration de l'Éducation nationale atteint un taux de croissance dont tout ministre de l'Économie ne peut que rêver. Qu'il s'agisse des dizaines de personnes employées à l'organisation de la distribution des livres gratuits, des iPad, etc., ou encore des nombreux « experts » de l'IFEN, le MENJE est véritablement atteint d'hypertrophie.

Nous ne contestons pas le fait que la gestion de l'Éducation nationale est une affaire complexe, mais il serait plus qu'utile que le prochain ministre de l'Éducation nationale redescende un peu sur terre et réalise qu'il dispose de plusieurs milliers d'experts diplômés sur le terrain, experts qui connaissent autrement bien les problèmes posés par le trilinguisme ou l'intégration des élèves étrangers que les experts étrangers importés à grands frais et n'ayant quasiment aucune connaissance des réels problèmes sur le terrain. La mise en place d'une table ronde dite « Bildungsdësch » est une bonne idée – elle a déjà été en partie réalisée en 2012-2013 – mais que vaut une telle plate-forme si **aucun** enseignant de terrain, ni même un syndicat d'enseignants, n'y est invité ?

Le bilan que dressent les enseignants pourrait être comparé au comportement du capitaine du navire de croisière 'Costa Cordalis' : ledit capitaine, agissant souvent à l'encontre de son équipage autrement plus expérimenté, préférait frimer et se faire mousser, et à la fin il ne réussit qu'à couler son bateau et à noyer des centaines de passagers.
Mis à part quelques détails pratiques, la réforme des examens de fin d'études est, en soi, une bonne chose. Pour ce qui est de l'accès progressif à une certaine digitalisation, il faut bien avouer que c'est un chantier qu'il était utile d'ouvrir ; mais il aurait mieux valu commencer par fixer un cap et se doter d'un fil conducteur en ce qui concerne les objectifs à atteindre, d'établir donc une marche à suivre incluant un plan de mise en œuvre pratique par les acteurs sur le terrain, avant de plonger tête baissée – une fois de plus – dans une mer tumultueuse aux courants souvent contraires.

Pour conclure, voici quelques doléances à adresser au prochain ministre de l'Éducation nationale :

1. Réinstaurer un climat de confiance
2. Ne plus traiter les écoles publiques comme les enfants pauvres de l'Éducation nationale
3. Mener des débats constructifs avec les comités des enseignants – réinstaurés dans l'esprit du texte de juin 2004 - existants au sein des divers lycées et, aussi, avec les différentes CNP en vue d'une restauration progressive de la qualité des écoles publiques en tant que centres d'intégration de nos élèves étrangers, cela en vue de la paix sociale, indispensable au Grand-Duché en particulier et à l'Europe en général.

Siège social 389, route d'Arlon
L–8011 Strassen
apess@education.lu
apess.lu

Comité exécutif André Berns
Marco Breyer
Patrick Beil
Gilles Everling

apess a.s.b.l.
Numéro LBR F4426